



A l'attention des techniciens sous-traitants d'ENEDIS

ATTENTION

**Courrier de refus du capteur LINKY envoyé à ENEDIS
en recommandé avec accusé de réception.**

**REEMPLACER CE COMPTEUR SANS NOTRE ACCORD
VOUS EXPOSE À DES POURSUITES**

REFUS LÉGAL DU COMPTEUR LINKY

Art. L341-4 Code Énergie - Clause 6-3 CGV

POSE FORCÉE = INFRACTION

Art. 226-4 & 432-8 Code Pénal - Art. 544 Code Civil